



Décision d'attribution de bourse d'excellence de master

Année universitaire 2019 - 2020

Dans le cadre du LabEx *PERSYVAL-Lab*, financé par l'État et géré par l'Agence Nationale de la Recherche, action Laboratoire d'Excellence des programmes d'Investissement d'avenir, la commission de sélection, ayant statué sur critères sociaux et d'excellence dans sa séance du 5 juin 2019, a décidé que :

M. Nicolas AMAT bénéficiera d'une bourse d'excellence de master d'un montant de 8 000 €, au titre de l'année universitaire 2019-2020, sous réserve de son inscription au Master II of Science in Informatics at Grenoble (MoSIG).

Ce montant inclut la gratification de stage master de 5 mois en 2020 au tarif minimum Urssaf.

Le versement de la bourse sera effectué par dixième sur les crédits de fonctionnement gérés sous le Centre financier 7D064PERSY/convention C7H-LXP11A99 de l'UB RECHERCHE :

•	30 septembre 800 €
•	30 octobre 800 €
•	30 novembre 800 €
•	30 décembre 800 €
•	30 janvier 800 €
•	27 février 800 €
•	30 mars 800 €
•	30 avril 800 €
•	30 mai 800 €
•	30 juin 800 €

Fait à St. Martin d'Hères, le 06/06/2019. La Responsable du LabEx *PERSYVAL-Lab*





